



Le bien-être animal.
Dans le monde entier.

Le dernier « ours de restaurant » d'Albanie est sauvé

QUATRE PATTES installe l'ours Mark dans sa FORÊT DES OURS à Arbesbach en Autriche

Zurich, le 8 décembre 2022 – L'organisation mondiale de protection des animaux QUATRE PATTES a remporté hier, le 7 décembre, un nouveau succès en sauvant Mark, le dernier ours dit « de restaurant » d'Albanie. L'ours brun de 24 ans est maintenant en route vers l'Autriche et arrivera le 9 décembre prochain dans son nouveau foyer, la FORÊT DES OURS d'Arbesbach.

Après que l'équipe de QUATRE PATTES ait anesthésié et libéré Mark de sa cage, la vétérinaire présente l'a examiné et s'est assurée qu'il était effectivement apte à voyager. Mark est maintenant en route depuis l'Albanie vers l'Autriche, via la Macédoine du Nord, la Grèce, la Bulgarie, la Roumanie et la Hongrie.

Mark a été détenu comme attraction touristique à côté d'un restaurant à Tirana pendant plus de 20 ans. Dans une petite cage au sol bétonné, il ne pouvait pas laisser libre cours à son comportement naturel. Dans sa cage beaucoup trop petite, Mark ne trouvait guère de protection contre chaleur et intempéries. Sans lieu de retraite, il était constamment exposé aux regards des clients et clientes du restaurant. De plus, Mark n'a jamais pu hiverner. Il a maintenant de toute urgence besoin de soins adaptés.

Le sauvetage de Mark est une étape importante, mais sans modification des lois, les ours pourraient continuer à être exploités en tant qu'attraction touristique en Albanie. De même, de nombreux grands félins sont toujours commercialisés illégalement et souffrent dans des élevages privés. QUATRE PATTES exige une interdiction de la détention privée d'ours et de grands félins, la création d'un refuge pour animaux sauvages local adapté ainsi que la mise en place de mesures légales en vue de lutter contre le commerce illégal d'animaux sauvages.

Le propriétaire du restaurant avait déclaré vouloir confier Mark à QUATRE PATTES et a confirmé par écrit qu'il ne détiendrait plus jamais d'ours sur le site de son restaurant.

« Mark a passé plus de 20 ans enfermé dans un petit enclos austère qui n'offrait aucune possibilité d'occupation. L'ennui et le stress l'ont conduit à adopter des comportements peu naturels, comme faire les cent pas de manière répétée ou ronger les barreaux métalliques de sa cage. Il souffre de surpoids important, a les dents fort abîmées et il est clair que des examens complémentaires seront nécessaires. Notre équipe d'Arbesbach va bientôt donner à Mark un traitement vétérinaire et des soins appropriés, afin qu'il puisse, nous l'espérons, se rétablir rapidement et mener une vie d'ours digne », explique Magdalena Scherk-Trettin, coordinatrice des projets de sauvetage d'animaux sauvages chez QUATRE PATTES.

Malgré certains succès : la protection des animaux sauvages en Albanie reste insuffisante

Selon ses propres recherches et les informations dont dispose QUATRE PATTES, Mark était le dernier « ours de restaurant » en Albanie. L'élevage privé d'ours reste cependant légal, à condition que l'animal soit né en captivité et que son élevage réponde à certaines exigences.

« Aucune personne privée ne devrait être autorisée à détenir un ours ou tout autre animal sauvage. Seule une interdiction de la détention privée d'ours ou d'autres espèces sauvages peut empêcher la souffrance et l'exploitation de ces animaux. Nous demandons instamment aux autorités albanaises de prendre également des mesures pour lutter contre le commerce illégal d'animaux sauvages, qui a fortement augmenté ces



Le bien-être animal.
Dans le monde entier.

dernières années. Notre travail en Albanie est loin d'être terminé », déclare Sajmir Shehu, coordinateur de projets chez QUATRE PATTES en Albanie.

QUATRE PATTES et le ministère albanais du Tourisme et de l'Environnement collaborent étroitement à l'élaboration d'un nouveau protocole d'accord (MoU) visant à améliorer la coopération en ce qui concerne la modification et l'application des lois. Il prévoit également la création par les autorités albanaises d'un refuge pour animaux sauvages dans le pays, ce qui faciliterait la saisie des animaux détenus illégalement.

Arosa Terre des Ours : depuis 2019, également un refuge de deux anciens ours de restaurant

Amelia et Meimo sont également deux anciens ours de restaurant d'Albanie, qui depuis leur arrivée en Suisse, mènent une existence conforme aux besoins de leur espèce. Le refuge Arosa Terre des Ours, situé au cœur des montagnes pittoresques grisonnes, s'étend sur 2,8 hectares. Il est géré par Arosa en collaboration avec QUATRE PATTES depuis 2018. Les ours provenant de détentions problématiques y trouvent un vaste espace et vivent proche de la nature.

La FORÊT DES OURS d'Arbesbach en Autriche est un foyer adapté aux ours sauvés

Depuis 1998, la FORÊT DES OURS d'Arbesbach offre aux ours rescapés un foyer pour la vie dans un habitat proche de la nature. Ce fut le premier projet de QUATRE PATTES en faveur des ours et le refuge a été agrandi en 2009. Mark sera le nouveau pensionnaire dans le refuge pour ours autrichien depuis 2015. Quatre autres ours vivent déjà sur ce site de plus de 1,4 hectares. Dans la région du « Waldviertel », à l'est de l'Autriche, connu pour ses paysages ruraux intacts, les ours ont de la place pour laisser libre cours à leurs comportements naturels. Ils peuvent se baigner, creuser, parcourir le site, grimper et se retirer dans des grottes, soit pour se cacher et somnoler, soit pour hiberner.

Vous pouvez en savoir plus sur le travail de QUATRE PATTES en Albanie [ici](#).